

**Rapport de la commission** chargée d'étudier le **postulat de Mme Chloé BESSE** intitulé  
« Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

---

Nyon, le 06 août 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission en charge du présent postulat s'est réunie le lundi 14.05.2018 à 18h30. Elle était composée de Mmes Chloé BESSE, Aurélie BODEMAN, Géraldine LIMBORG, Stéphanie SAHLI, Doris ULDRY, Christine VUAGNIAUX ainsi que MM. Patrick BUCHS et Sacha SOLDINI.

Madame Chloé Besse est invitée à présenter son postulat et ses intentions. En préambule, elle soulève que le texte a été déposé de façon similaire par le parti socialiste dans d'autres villes du Canton.

La proposition du postulat est de créer des marches exploratoires, un outil de diagnostic socioculturel développé au Canada dans les années 1990. Il s'agit pour un groupe de citoyens de parcourir avec des facilitateurs l'espace public que fréquentent les femmes au quotidien pour déterminer des améliorations concrètes qui pourraient être apportées sur ce terrain public.

En effet, si l'on prend le sentiment de sécurité, celui-ci ne dépend pas seulement des caméras de surveillance. Ainsi la question peut se poser de savoir pourquoi certains lieux de sport ne sont fréquentés que par des hommes et pourquoi les femmes ne sortent le soir dans certaines rues que si elles y sont contraintes.

Le but de ces marches exploratoires est de diagnostiquer avec les femmes :

- ce qui crée un sentiment d'insécurité
- comment animer les endroits peu attrayants
- quels lieux pourraient être mieux éclairés pour améliorer la visibilité
- comment aménager les espaces urbains pour en faciliter l'accès
- où ajouter des toilettes publiques
- comment encourager les femmes à fréquenter plus souvent les terrains de sport
- quels trottoirs abaisser pour mieux passer avec les poussettes, etc

Pour arriver à chercher ce qui peut être amélioré dans notre espace urbain, un groupe de citoyens parcourrait ensemble, avec un ou des facilitateurs, un trajet que les femmes effectuent au quotidien pour déterminer les améliorations concrètes qui pourraient être apportées à l'espace public sur ce trajet. Ces facilitateurs pourraient être des animateurs de maisons de quartier et d'associations, ainsi que des travailleurs sociaux. Les résultats seraient coordonnés avec les habitants et les services administratifs concernés. Un rapport serait ensuite fait pour identifier les problèmes et élaborer les aménagements à faire avec la police et l'urbanisme.

Pour trouver des habitants intéressés, une information pourrait paraître dans la lettre d'information remise dans toutes les boîtes à lettres : Vivre à Nyon. Les équipes d'environ 10 personnes seraient bénévoles et pourraient comprendre si possible des conseillers communaux. Comme notre ville est composée d'habitants venant de tous les horizons, une diversité d'opinion est garantie. Et surtout les expériences de la vie dans d'autres villes seront un atout.

La ville de Lausanne organisera ses marches durant la semaine de la mobilité en septembre, ce qui serait une bonne idée pour Nyon.

Certains des commissaires désirent que les hommes soient aussi acceptés, car l'insécurité ne concerne pas uniquement les femmes. Cependant, il a été aussi rappelé que les femmes s'expriment plus facilement si elles sont entre elles.

### **Conclusion**

Ce postulat tend à améliorer la qualité de vie dans notre ville et à ouvrir le dialogue entre les autorités et les habitants. Il fait partie de démarches participatives encourageant les femmes à donner leur opinion. Pour rappel, la participation des habitants lors de la mise en place d'autres projets a déjà été expérimentée avec succès à Nyon. De plus, ces recherches coûteraient peu au départ car la majorité des acteurs seraient bénévoles.

D'ailleurs, l'idéal serait que la même action puisse être organisée avec les seniors, les jeunes, les personnes à mobilité réduite, les handicapés, les familles, etc.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le postulat de Mme Chloé BESSE intitulé « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ».

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de renvoyer le postulat de Mme Chloé Besse «Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain» à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :  
Chloé BESSE  
Aurélié BODEMAN  
Géraldine LIMBORG  
Stéphanie SAHLI  
Sacha SOLDINI  
Doris ULDRY  
Christine VUAGNIAUX, présidente et rapportrice